



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} FONTAINE propose la première lecture du projet de loi 219 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (chaussures inappropriées ou non sécuritaires)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Inappropriate or Unsafe Footwear)* — dont l'objet a été indiqué.

M. le *ministre* FIELDING dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2018-2019 — Familles.

(Document parlementaire n° 29)

M. le *ministre* SCHULER dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2018-2019 — Infrastructure.

(Document parlementaire n° 30)

M. le *ministre* WISHART dépose le rapport intitulé « Child and Youth Report, 2017 ».

(Document parlementaire n° 31)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. WOWCHUK et KINEW, M^{me} MAYER, M. ALTEMEYER ainsi que M. le *ministre* PEDERSEN font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de traitement de la toxicomanie. (M. Kinsman, K. Broesky, C. Macpherson et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les gardiens de Tina Fontaine ou avec l'agent nommé par ces derniers. (E. Ambrose, K. McGregor, J. Saunders et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à demander à Dynacare de rouvrir les laboratoires qu'elle a fermés ou à permettre à Services de diagnostic du Manitoba d'en ouvrir librement dans les cliniques où ils se trouvaient, à veiller à ce que des services de laboratoire de haute qualité soient offerts aux patients et à ce que les règles de concurrence quant à la fourniture de tels services aux cabinets médicaux soient équitables et à se pencher sur cette question immédiatement dans le but d'offrir de meilleurs soins axés sur le patient et d'améliorer le soutien accordé aux professionnels de la santé. (A. Frey, J. Beaudin Dyck, G. Cormier et autres)

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger